

## FEEBât DynaMOE COPRO (A la suite de DynaMOE 1) : Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique en copropriétés

### Contexte

La France s'est fixée pour objectif de réussir sa transition énergétique des énergies fossiles vers une société sobre énergétiquement et utilisant les énergies renouvelables, ainsi que de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le secteur des bâtiments existants constitue un des gros consommateurs énergétiques du territoire, pour lequel des démarches d'efficacité énergétiques doivent être mise en place.

L'enveloppe des bâtiments constitue très souvent le levier le plus puissant de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Un architecte est automatiquement « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

La mention "RGE" ("Reconnu Garant de l'Environnement") vise à identifier les professionnels réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables.

Si un architecte veut être référencé comme **auditeur énergétique en copropriétés** et pouvoir réaliser des audits énergétiques, il doit transmettre les attestations de formation aux modules FEEBAT DynaMOE sur son espace personnel du site du Conseil National de l'Ordre des Architectes.

### Objectifs

Être qualifié « auditeur énergétique en copropriété » au sens du décret n°20186-416 du 30 mai 2018. Le Décret n° 2021-1227 du 25 septembre 2021 précise que les architectes libéraux ayant suivi une formation continue de type FEEBAT DynaMoe COPRO et les sociétés d'architecture dont au moins un des associés a suivi ces formations peuvent réaliser des audits énergétiques.

Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains

Se positionner et promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique en copropriété performante en s'appuyant sur l'audit énergétique.

### Capacités ou compétences professionnelles visées

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

Aborder l'éco-système de la copropriété

- Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
- Identifier les obligations réglementaires liées à la maîtrise des consommations énergétiques
- Identifier les impacts de la loi Climat et Résilience sur la gestion des copropriétés
- Identifier les acteurs de la copropriété, leurs missions, leurs attentes et leurs contraintes

S'approprier la méthodologie de l'audit énergétique

- Identifier et reformuler les objectifs du projet
- Préparer, mener et exploiter l'enquête auprès des occupants
- Rechercher les informations préalables à la visite et adapter la visite au type de copropriété
- Identifier sur site les pathologies évidentes avant de proposer un programme de travaux énergétique
- Identifier sur site les atouts et contraintes du bâtiment
- Savoir évaluer sur site la qualité des équipements techniques en place dans la copropriété
- Repérer les éléments clés et l'état de fonctionnement d'une chaufferie
- Savoir lire une synthèse d'audit énergétique
- Analyser la cohérence de la modélisation de l'état initial du bâtiment avec la situation réelle
- Proposer des solutions adaptées aux attentes et aux besoins du bâtiment

La faisabilité technique et économique

- Choisir un outil de calcul selon la taille de copropriété à étudier
- Réduire l'impact environnemental du projet de rénovation
- Identifier les dispositifs incitatifs et leurs impacts sur le financement des projets
- Estimer la faisabilité économique du projet de rénovation

Convaincre et accompagner les copropriétaires

- Construire et présenter les arguments pour la réalisation d'un audit énergétique auprès de la copropriété
- Mobiliser les copropriétaires

- Convaincre d'engager des travaux et préparer la suite de l'audit
- Définir le périmètre de son offre de conseil
- Situer son offre et sa posture dans la mission d'audit énergétique

## Publics visés

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie.

## Prérequis

Avant la session, il vous sera demandé de remplir un questionnaire de positionnement préformation.

Les prérequis afin d'accéder et de suivre cette formation sont les suivants :

- Connaître le fonctionnement d'une copropriété sur le plan administratif et juridique
- Connaître le vocabulaire de la rénovation énergétique et de l'évaluation énergétique
- Connaître les bases de la thermique des bâtiments
- Connaître les bases des systèmes énergétiques en résidentiel
- Avoir suivi et validé la formation DYNAMOE 1

## Personnes en situation de handicap :

N'hésitez pas à vous faire connaître au plus tôt avant votre inscription auprès de notre référent handicap pour identifier les compensations éventuelles et les prises en charge possibles.

**Durée : 34 heures de formation** (14h présentiel, 12h30 distanciel synchrone, et 7h30 distanciel asynchrone)

**Intervenant : Audrey LOPEZ DE ARECHAGA**, Professionnelle Experte en Rénovation Énergétique et Neuf agréée PROMOTELEC

## Modalités pédagogiques

**Formation en blended learning - mixte présentiel et distanciel / voir suivant la programmation** : des classes virtuelles + du temps en présentiel + 7h30 de travail en autonomie totale sur notre plateforme e-learning.

Les modules à distance sont les bases utiles afin de bénéficier totalement de la formation. La ou les journées en présentielles (suivant la programmation) permettront une interaction qui renforcera les apports théoriques. Des travaux personnels seront proposés en intersession, avec correction/bilan. Des retours expérimentiels viendront compléter les apports dispensés par les intervenants.

Un suivi sera assuré par le formateur référent par l'intermédiaire du forum, exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé pour favoriser l'échange de pratique entre participants.

Pour vous accompagner, des assistances pédagogiques, techniques et administratives seront assurées par l'administrateur de la plateforme e-learning MAJEEC. L'administrateur délivrera un accès à la plateforme et en assurera le suivi par un tracking sur la connexion et une assistance par mail et téléphone (délai de réponse de 48h maximum : jours ouvrés).

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

## Modalités de suivi et d'appréciation

Plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux. Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées.

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation ; ou relevé de connexions permettant de suivre l'assiduité totale des stagiaires.

Questionnaire de satisfaction. Certificat de réalisation et attestation individuelle de fin de formation.

## Modalités d'évaluation

Plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz ou QCM, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées.

**Dates : DU 09 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2024**

**Tarif : 1 300,00 € HT (TVA à 20% 1 560,00 € TTC)**

Possibilité de prise en charge (OPCO EP, FIF-PL, AGEFICE, ATLAS, AKTO, AFDAS, AIF POLE EMPLOI, etc.)

## Lieu de formation en présentiel

**POLE EVA-ADIG / ACTH**  
**15 rue Lucien Sampaix**  
**75010 PARIS**

**Pôle de formation EVA aDig**

15 rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »

## Détail du programme :

### FEEBât DynaMOE COPRO : Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

20 heures en formation à distance - 14 heures en présentiel

Horaires : 9h -12h30 - 13h30 - 17h

#### Etape 1 « LE CONTEXTE » : Découvrir l'éco-système de la copropriété

##### 1 classe virtuelle (démarrage) – distanciel synchrone

- Démarrage - initialisation et positionnement (1h)  
(Test de positionnement)

##### 1 période E-learning de 4 séquences digitales

- **E-learning 1** - 2h à titre indicatif
  - S1- Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
  - S2- Connaître les objectifs énergétiques et environnementaux
  - S3- Positionner l'audit énergétique parmi les autres dispositifs
  - S4- Identifier les logiques d'acteurs  
(Evaluation : QCM 1)

##### 1 classe virtuelle (CV) – distanciel synchrone

- **CV 1** – Découvrir l'écosystème de la copropriété – classe virtuelle (2h30)
  - Etude de cas 1 : Situer le contexte de la copropriété
  - Etude de cas 2 : Identifier les acteurs de la copropriété  
(Evaluation : Exercices en sous-groupe)

#### Etape 2 « LA METHODOLOGIE DE L'AUDIT ENERGETIQUE » : S'approprier la méthodologie de l'audit énergétique

##### 1 période E-learning de 2 séquences digitales (S)

- **E-learning 2** - 1h à titre indicatif
  - S8- Préserver la QAI en copropriété
  - S10- Préserver le confort acoustique en copropriété  
(Evaluation : QCM 2)

##### 1 classe virtuelle (CV) – distanciel synchrone

- **CV 2** – L'analyse des besoins – classe virtuelle (3h)
  - Etude de cas 1 : Qualifier la demande avec l'arbre de décisions
  - Etude de cas 2 : Adapter l'enquête occupants au projet  
(Evaluation : Exercices en sous-groupe)

##### 1 période E-learning de 3 séquences digitales (S)

- **E-learning 3** - 1h30 à titre indicatif
  - S11- Planifier et mener une visite sur site
  - S12- Répertoire les caractéristiques et les pathologies de l'existant
  - S16- Sécurité incendie de l'isolation thermique  
(Evaluation : QCM 3)

##### 1 classe virtuelle (CV) – distanciel synchrone

- **CV 3** – L'analyse du bâtiment existant – classe virtuelle (3h)
  - Etude de cas 1 : Rechercher les informations préalables à la visite
  - Etude de cas 2 : Repérer les pathologies, les atouts et les contraintes du bâtiment en Immersive Learning  
(Evaluation : Exercices en sous-groupe)

Pôle de formation EVA aDig

15 rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »

## 1 période E-learning de 4 séquences digitales (S)

- **E-learning 4** - 2h à titre indicatif
  - S17- Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux
  - S19- Connaître les systèmes énergétiques « collectifs »
  - S20- Vocabulaire et réglementation de la chaufferie collective
  - S22- Garantir l'équilibre du réseau

(Evaluation : QCM 4)

## 1 classe virtuelle (CV) – distanciel synchrone

- **CV 4** – Les scénarios de travaux – classe virtuelle (3h)
  - Etude de cas 1 : Analyser la cohérence de l'état initial
  - Etude de cas 2 : Optimiser les simulations énergétiques

(Evaluation : Exercices individuels et en sous-groupe)

## 1 période E-learning de 3 séquences digitales (S)

- **E-learning 5** (2 séquences digitales) 1h à titre indicatif
  - S24- Programmer des travaux de rénovation en site occupé
  - S25- Connaître les aides financières mobilisables

(Evaluation : QCM 5)

## 1 atelier présentiel (P) – le 30 octobre 2024

- **Présentiel P1** – La faisabilité technique et économique – atelier présentiel (4h40)
  - Benchmarking sur les outils de calcul
  - Etude de cas 1 : Réduire l'impact environnemental du projet
  - Etude de cas 2 : Identifier les dispositifs incitatifs et estimer la faisabilité économique du projet

(Evaluation : Exercices en sous-groupe)

## Etape 3 « LES FACTEURS CLES DE SUCCES » : Convaincre et accompagner les copropriétaires

### 1 atelier présentiel (P) – les 30 et 31 octobre 2024

- **Présentiel P2** – Convaincre et accompagner – atelier présentiel (7h20)
  - Jeux de rôles pour convaincre la copropriété de faire réaliser un audit énergétique
  - Jeu de réflexion sur la mobilisation des acteurs de la copropriété
  - Atelier collaboratif pour créer le plan de communication
  - Jeux de rôles pour restituer l'audit énergétique

(Evaluation : Synthèse sur la Frise de la rénovation énergétique)

## Etape 4 « MES CHOIX » : Définir le périmètre de son offre de conseil

### 1 atelier présentiel (P) – le 31 octobre 2024

- **Présentiel P3** – Définir son offre – atelier présentiel (2h)
  - La frise de la rénovation énergétique pour définir le périmètre de son offre de conseil
  - Conclusion de la formation

(Evaluation : Autoévaluation sur la Frise de la rénovation énergétique en sous-groupe)

# Planning de formation

<b>09/09/24</b>	<b>Distanciel synchrone</b>	<b>Introduction – démarrage</b>	<b>14h30- 15h30</b>
	<b>Distanciel asynchrone</b>	<b>E-learning 1 - 4 séquences digitales</b>	
<b>18/09/24</b>	<b>Distanciel synchrone</b>	<b>Classe Virtuelle n°1</b>	<b>13h30- 16h00</b>
	<b>Distanciel asynchrone</b>	<b>E-learning 2 - 2 séquences digitales</b>	
<b>25/09/24</b>	<b>Distanciel synchrone</b>	<b>Classe Virtuelle n°2</b>	<b>13h30- 16h30</b>
	<b>Distanciel asynchrone</b>	<b>E-learning 3 - 3 séquences digitales</b>	
<b>07/10/24</b>	<b>Distanciel synchrone</b>	<b>Classe Virtuelle n°3</b>	<b>13h30- 16h30</b>
	<b>Distanciel asynchrone</b>	<b>E-learning 4 - 4 séquences digitales</b>	
<b>14/10/24</b>	<b>Distanciel synchrone</b>	<b>Classe Virtuelle n°4</b>	<b>14h30- 17h30</b>
	<b>Distanciel asynchrone</b>	<b>E-learning 5 - 2 séquences digitales</b>	
<b>30/10/24</b>	<b>Présentiel</b>	<b>P1 - étude de cas &amp; P2 – jeux de rôles</b>	<b>09h00- 12h30 13h30-17h00</b>
<b>31/10/24</b>	<b>Présentiel</b>	<b>P2 – jeux de rôles &amp; P3 – la Frise de la rénovation</b>	<b>09h00- 12h30 13h30-17h00</b>

NB : le distanciel asynchrone représente une durée totale de 7,5 heures minimum.